## RAPPORT N°215 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 25 JANVIER 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 18 au 25 janvier 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période et une autre personne a été enlevée par des agents du SNR à Cibitoke. Une des personnes assassinées est un enfant mineur.

Des cas d'arrestations arbitraires sont relevés : au moins six (6) cas sont répertoriés dont un journaliste injustement arrêté suite à son travail.

### 1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Un agent de la police a assassiné un enfant (14 ans) dans la zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi (nord du pays) dans la nuit du 20 janvier 2020. Des témoins rapportent que le présumé auteur est un agent révoqué nommé Issa Bigirimana qui a poignardé sa victime, alors qu'il cherchait le père de ce dernier.
  - Sos-Torture/Burundi note que la police de Busiga n'a pas arrêté le présumé auteur qui est en fuite.
- Le responsable du service national des renseignements de la province Cibitoke a enlevé Paul Nzeyimana sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 20 janvier 2020. Des témoins rapportent que la victime venait de répondre à un appel au téléphone et a été embarqué sur le champ dans un véhicule aux vitres teintées.
  - Sos-Torture/Burundi note un enlèvement et un risque pour la sécurité de la victime dont la destination n'a pas été communiquée aux proches.
- Des individus non identifiés ont assassiné Protais Maroha dont le corps a été découvert sur la colline Nyarugera, commune et province Bururi (sud du pays) le 21 janvier 2020. Des témoins rapportent que la victime présentait des traces de blessure à la tête.



# SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

Sos-Torture/Burundi note que la police de Bururi n'a identifié aucun suspect à ce jour.

#### 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Sos-Torture/Burundi a appris la détention illégale et prolongée d'un père et de ses deux fils depuis un mois dans la prison de Ngozi. Il s'agit de M. Kanyamakuru, membre du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Des proches rapportent qu'il a été attaqué et agressé par un groupe de miliciens imbonerakure. En se défendant, ce membre de l'opposition a blessé un des miliciens avant de s'enfouir. Les miliciens ont arrêté les deux fils de M. Kanyamakuru en plus de les passer à tabac, poussant leur père à se rendre pour être arrêté à son tour.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires et illégales de ces trois personnes suite à l'acharnement des membres du parti au pouvoir. Des témoins rapportent en outre que M. Kanyamakuru avait reçu plusieurs menaces des miliciens imbonerakure qui lui ordonnaient de quitter le parti CNL pour intégrer le parti au pouvoir CNDD FDD.

Des agents de la police ont arrêté Jean Marie Mukerandanga et Éric Ndayiragije dans la commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) le 11 janvier 2020. Des proches rapportent que les deux hommes sont des militants du parti d'opposition CNL qui avaient reçu plusieurs menaces émanant des membres du parti au pouvoir CNDD-FDD.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires dont les victimes sont des membres de l'opposition.

La gouverneure de la province Karusi a ordonné l'arrestation de Blaise Pascal Kararumiye, journaliste-correspondant de la radio Isanganiro au centre-est du pays le 17 janvier 2020. Ses collègues rapportent qu'il est victime de son travail en tant que journaliste. Il a produit un reportage mettant en lumière le détournement des fonds destinés à des coopératives communales censées aider la population à acquérir du bétail. M. Kararumiye a été arrêté après une réunion où le gouverneur de Karusi venait de mettre en garde les auteurs de ces détournements.



## SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire qui vise à étouffer les détournements et malversations avérés. M. Kararumiye est victime de son travail fait dans le strict respect de la loi. Le journaliste a été relâché le 20 janvier 2020 après avoir « comparu » devant la gouverneure de Karusi, ses conseillers, les administrateurs communaux de la province ainsi que le procureur de Karusi.



La radio Isanganiro a annoncé la libération de leur correspondant le 20 janvier 2020

Les autorités burundaises se sont régulièrement attaquées aux journalistes depuis le début de la crise en 2015, poussant une centaine d'entre eux à l'exil. Quatre journalistes du groupe de presse lwacu sont détenus dans la province de Bubanza (ouest du pays) depuis le 22 octobre 2019 alors qu'ils se rendaient sur terrain pour couvrir l'attaque d'un groupe armé contre des militaires burundais. Ils ont comparu devant le tribunal le 30 décembre 2019 et attendent toujours la décision des juges.



# SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.